

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2247

13 septembre 2013

SOMMAIRE

1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A.	107811	L.C. Buro'tic S.A.	107810
Agence Welter Sàrl	107818	Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l.	107856
Agence Welter Sàrl	107818	Leon S.A.	107811
AMS Fund Services	107822	Les Allées Vertes S.A.	107848
Aqua Investment S.A.	107817	Lombard Odier Investment Managers Private Equity	107812
Aqua Investment S.A.	107817	Marelle S.à r.l.	107812
Aramis Invest S.A.	107819	Monfino S.A.	107820
Ascendos Rail Leasing	107819	NewfoundlandEnergy Luxembourg	107856
Atena Invest	107821	Novenergia III General Partner S.A.	107810
DCSF (Parallel) Holding S.à r.l.	107825	Offenburg S.à r.l.	107814
Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l.	107810	OIRP Investment 2 S.à r.l.	107818
Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l.	107810	OIRP Investment 8 S.à r.l.	107818
East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF	107811	Orion Immobilien Christine S.à r.l.	107815
Eiffel PT 2 S.A.	107836	Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.	107817
eNOVATION S.A.	107811	Pacific Europe Invest S.A.H.	107813
Euro Dinero S.à r.l.	107812	Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. ..	107813
Eurofertigbau A.G.	107839	Parklux S.A.	107814
Euro Gaudi S.à r.l.	107813	PayPal 2 S.à r.l.	107819
Euro Gwyneth S. à r.l.	107814	PayPal (Europe) S.à r.l.	107817
Euro Opera S.à r.l.	107815	Phaeton Finance S.à r.l.	107819
Euro Park S.à.r.l.	107817	Prairie Private S.A. SPF	107815
Euro Pasha S.à r.l.	107818	PRC Impex S.à r.l.	107813
Euro Porto S. à r.l.	107819	Restaurant Holding II S.à r.l.	107816
Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.	107840	Rogers Luxembourg S.à r.l.	107816
Good State Capital Holding S.A.	107845	Rogers Luxembourg S.à r.l.	107816
ImmoBeagle S.A.	107820	Sirius Holding S.à r.l.	107816
Jucad SA Soparfi	107820	Spectra Energy Express Pipeline Canada Holding, S.à r.l.	107815
Kansas City Southern International Ventures S.A.	107810	Titrico S.à.r.l.	107812
Kepler Systems s.à r.l.	107820	Translog S.A.	107810
Kleines Matterhorn S.à r.l.	107820	WESTVACO Luxembourg S.à.r.l.	107814
Lambarde Developments S.à r.l.	107854	Woierer R6 S.A.	107816
		WP Roaming S.à r.l.	107811

**Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 99.207.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 avril 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013103109/15.

(130125670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Kansas City Southern International Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 178.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103350/10.

(130125947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

L.C. Buro'tic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 313, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 63.218.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013103365/10.

(130125372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Novenergia III General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.318.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013103471/10.

(130125776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Translog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 133.538.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103723/9.

(130125828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

eNOVATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.562.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103837/9.

(130127039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103775/10.

(130125785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103762/10.

(130125345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Leon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.546.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEON S.A.

Référence de publication: 2013103387/10.

(130125329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.557.

Les comptes consolidés de EAST CAPITAL (LUX) SCA, SICAV-SIF pour la période prenant fin au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23 juillet 2013.

Pour le compte de Citi Umbrella SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2013103133/15.

(130125473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Euro Dinero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.830.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103148/16.

(130125632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Lombard Odier Investment Managers Private Equity, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.519.

Extrait des résolutions prises en date du 15 juillet 2013

En date du 15 juillet 2013, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Christopher Tritten, Monsieur Mark Edmonds et Monsieur Patrick Zurs-trassen en qualité de gérants pour une durée indéterminée;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lombard Odier Investment Managers Private Equity S. à r.l.

Référence de publication: 2013103390/15.

(130125099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Marelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 131.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103410/10.

(130125369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Titrico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.525.

Extrait de la décision du gérant de TITRICO S.à.r.l qui s'est tenue en date du 17 avril 2013 au siège social.

Il est décidé de nommer Monsieur Martin Rutledge, née le 29 juin 1950 à Antrim résidant professionnellement 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au poste de gérant.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013103721/13.

(130125935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Euro Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.400,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 143.000.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103149/16.

(130125631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pacific Europe Invest S.A.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 42.153.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103523/10.

(130125051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 158.169.

EXTRAIT

En date du 28 juin 2013, l'associé unique de la Société décide;

D'accepter la démission de Monsieur Jean Claude Charly SAULNIER avec effet au 30 juin 2013 en tant que gérant de la Société; et

De nommer Monsieur Joachim GUHE, né le 05 décembre 1964 à Osnabrück, Allemagne, résidant professionnellement au 22 Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103502/16.

(130125012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

PRC Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8094 Bertrange, 61, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 125.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Philippe Capocci

Le gérant

Référence de publication: 2013103540/12.

(130125594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Euro Gwyneth S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.520.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.650.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103150/16.

(130125630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Parklux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.610.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 juillet 2013

Monsieur BOSCHI Fabio, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

PARKLUX S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013103527/16.

(130125903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Offenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103476/10.

(130125163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

Les statuts coordonnés au 15/07/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

7Redange-sur-Attert, le 23/07/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013103754/12.

(130125544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Euro Opera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 639.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 156.945.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103151/16.

(130125628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Orion Immobilien Christine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103477/10.

(130124982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Prairie Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.460.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.07.2013.

Pour: PRAIRIE PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013103539/15.

(130125344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Spectra Energy Express Pipeline Canada Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.416.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013103639/13.

(130125714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Restaurant Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 351.143,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.171.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Restaurant Holding II SARL, décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 14 décembre 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 10 juillet 2013.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de Alter Domus Luxembourg S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103562/15.

(130125888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Rogers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 107.023,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 140.940.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103564/10.

(130125512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Rogers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 107.023,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 140.940.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103565/10.

(130125529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Sirius Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103634/10.

(130125644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Woiwer R6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 145.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103756/9.

(130125467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Euro Park S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 775.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.255.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103152/16.

(130125627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103478/10.

(130125487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

PayPal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013103505/10.

(130125061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Aqua Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.534.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103891/9.

(130126223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Aqua Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.534.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103892/9.

(130126224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Agence Welter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5573 Remich, 4, Montée Saint Urbain.
R.C.S. Luxembourg B 110.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103876/9.

(130126605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Agence Welter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5573 Remich, 4, Montée Saint Urbain.
R.C.S. Luxembourg B 110.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103877/9.

(130126629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Euro Pasha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 124.253.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103153/16.

(130125626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

OIRP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 123.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103483/10.

(130125045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

OIRP Investment 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 129.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103485/10.

(130125088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Euro Porto S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.400.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 114.475.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103154/16.

(130125625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013103507/10.

(130125060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Phaeton Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 174.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103510/10.

(130125865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Aramis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 86.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103894/9.

(130126216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Ascendos Rail Leasing, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.934.

Consolidated annual accounts as of 31 January 2013, Board of Managers`report and Independent auditor`s report
For publication in the Memorial, Report of Companies and Associations.

Référence de publication: 2013103861/9.

(130126112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Immoboagle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 90.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013105087/10.

(130127998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Jucad SA Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 72.098.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013105106/10.

(130127736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Kepler Systems s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.640.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013105119/10.

(130127509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Kleines Matterhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.855.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 18 juin 2013 que:

- Monsieur Bertil Hansson démissionne de son poste de gérant avec effet au 19 juin 2013;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105111/12.

(130127189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Monfino S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.753.

Le siège social de la société, MOFINO S.A, société anonyme, établie au Luxembourg et inscrite sous le numéro R.C.S Luxembourg B-60.753, situé jusqu'alors au 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, a été dénoncé avec effet au 1^{er} juillet 2013 et la convention de domiciliation a été résiliée par le domiciliataire Andreas Capital Suxeskey S.A.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour: ANDREAS CAPITAL SUXESKEY S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013105208/12.

(130127245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Atena Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 165.132.

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés ATENA INVEST, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165132, dont le siège a été transféré vers le Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 décembre 2011 suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 17 janvier 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain THILL, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et scrutatrice Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six cent vingt (620) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption entre GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL et ATENA INVEST.
2. Décision de procéder à la fusion par absorption de GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL par ATENA INVEST.
3. Augmentation conséquente du capital social de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) par émission de six cent vingt (620) parts sociales nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune aux fins de rémunérer l'apport de fusion.
4. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de soixante-seize euros (EUR 76.000,-) par annulation des trois mille quarante (3.040) parts sociales propres, suite et par effet de l'opération de fusion pré-mentionnée.
5. Modification afférente l'article 6 des statuts de la Société.
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le projet de fusion («Projet Commun de Fusion») par absorption entre ATENA INVEST (la "Société Absorbante") et GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL (la "Société Absorbée") a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 1237 du 27 mai 2013.

Ce projet, arrêté par les gérants des deux sociétés concernées et acté par-devant notaire instrumentant le 13 mai 2013, enregistré à Grevenmacher le 17 mai 2013, prévoit l'absorption de GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL par ATENA INVEST avec prise d'effet comptable de la fusion au 31 décembre 2012, date après laquelle tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourues au nom et pour compte de ATENA INVEST.

L'assemblée décide, après en avoir pris connaissance, d'approuver le Projet Commun de Fusion.

L'assemblée constate qu'en application de l'article 266 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les associés ont renoncé au rapport d'expert sur le projet de fusion.

L'assemblée constate également qu'en application de l'article 265 (3) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les associés ont renoncé au rapport d'organe de direction.

L'assemblée constate en outre que, conformément à l'article 267 (1) de la Loi de 1915, les documents suivants ont été déposés au siège social de la Société Absorbée et au siège social de la Société Absorbante, pour inspection par les associés et les personnes ayant des droits spéciaux contre la Société Absorbante ou la Société Absorbée, au moins un (1) mois avant la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés de la Société appelée à approuver la Fusion:

- le Projet Commun de Fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée concernant la fusion par absorption de GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL par ATENA INVEST;

- les comptes annuels et les rapports de gestion des sociétés fusionnantes pour les trois dernières années, c.-à-d. les années financières 2010, 2011 et 2012;

Une attestation de la Société certifiant la mise à disposition des documents précités restera annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter de rémunérer l'apport de fusion par l'émission de six cent vingt (620) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la Société Absorbante, soit pour un montant global de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-).

Cependant, la Société Absorbée étant propriétaire de trois mille quarante (3.040) parts sociales de la Société Absorbante, la Société Absorbante, suite et par effet de l'opération de fusion, détiendra trois mille quarante (3.040) parts sociales propres représentant 83,06 % de son propre capital social.

L'assemblée décide en conséquence de réduire le capital de la Société Absorbante à concurrence d'un montant de soixante-seize mille euros (EUR 76.000,-) et de procéder à l'annulation des trois mille quarante (3.040) parts sociales propres, le tout en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société Absorbante pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-), représenté par six cent vingt (620) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que l'assemblée générale de la société GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL, préqualifiée, a approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes et que dès lors la fusion est réalisée entre parties, que l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée a été transférée à la Société et que la Société Absorbée est dissoute sans liquidation.

Constat

Conformément à l'article 271 (2) et 273 de la Loi de 1915, le notaire soussigné (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, du Projet Commun de Fusion ainsi que des actes juridiques et formalités imposés afin de rendre la Fusion effective entre la Société Absorbante et la Société Absorbée et (ii) confirme que la Fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée sera effective vis-à-vis des tiers à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial C.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Alain THILL, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2013. Relation GRE/2013/2721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013108672/96.

(130132809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

AMS Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.635.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June,

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of AMS Fund Services S.A. (the "Meeting") having its registered office at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B141635 and incorporated by a deed of the notary Paul FRIEDERS on September 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under the number 2432 on October 4, 2008 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg, on September 25, 2008 published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under the number 2610 on October 24, 2008.

The Meeting was presided by Luc COURTOIS, lawyer, residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Oriana MAGNANO, lawyer, residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg).

The Meeting elected as scrutineer, Grégoire d'ALLARD, residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. that the sole shareholder and the number of shares of the Company held by him are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that 125 shares of the Company with a par value of one thousand EURO (EUR.- 1,000) each representing 100% of the capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been informed before the Meeting.

III. that the sole shareholder has waived his right to be convened to the present Meeting pursuant to applicable law.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Change of the date of the annual general meeting of the Company and related amendment of article 15 of the articles of incorporation of the Company.

2. Change of the accounting year of the Company and related amendment of article 16 of the articles of incorporation of the Company.

V. The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the date of the annual general meeting of the Company to fix it on the third Monday of October at 3.00 p.m. and to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company accordingly so as to read as follows:

« **Art. 15.** The general meeting will be held at the registered office or at such other place to be specified in the convening notices on the third Monday of October at 3.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day"»

Second resolution

The Meeting resolves to change the accounting year of the Company to begin it on the 1st of July and to end it on the 30th of June of each year and to amend article 16 of the articles of incorporation of the Company accordingly so as to read as follows:

" **Art. 16.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of July and shall terminate on the 30th of June of each year with the exception of the accounting year 2013 which shall begin on the 1st of January 2013 and shall terminate on the 30th of June 2013."

Expenses

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows by the french version

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société AMS Fund Services S.A. (l'«Assemblée») dont le siège social se situe au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du

Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141635 et constituée suivant acte du notaire Paul FRIEDERS, le 11 septembre 2008 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés, numéro 2430, le 4 octobre 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés le 25 septembre 2008 par acte du notaire Paul FRIEDERS, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés, numéro 2610, le 24 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Luc COURTOIS, avocat, résidant à Howald (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Oriana MAGNANO, avocat, résidant à Howald (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Grégoire d'ALLARD, résidant à Howald (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président expose et prie le notaire d'acter:

I. que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que la procuration resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. qu'il résulte de cette liste de présence que 125 actions de la Société d'une valeur nominale de mille EURO (EUR.-1.000) représentant 100% du capital variable de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que la présente assemblée peut valablement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour, duquel l'actionnaire unique déclare avoir eu préalablement connaissance;

III. que l'actionnaire unique a renoncé à son droit d'être convoqué à la présente Assemblée, conformément aux lois applicables;

IV. que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et modification de l'article 15 des statuts de la Société.

2. Changement de l'année sociale de la Société et modification de l'article 16 des statuts de la Société.

V. L'Assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la Société au troisième lundi d'octobre à 15.00 heures et de modifier l'article 15 des statuts de la Société en conséquence dont la teneur est désormais la suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout endroit spécifié dans les convocations le troisième lundi d'octobre à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} juillet et finisse le 30 juin de chaque année et de modifier l'article 16 des statuts de la Société en conséquence dont la teneur est désormais la suivante:

« **Art. 16.** L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} juillet et finira le 30 juin de chaque année. Cependant, l'année sociale 2013 commencera le 1^{er} janvier 2013 et finira le 30 juin 2013.».

Dépenses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début dudit acte.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Courtois, Magnano, d'Allard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8779.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013108661/118.

(130132542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

DCSF (Parallel) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.055.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of July,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

OHA Diversified Credit Strategies GenPar, LLC, a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United-States of America, registered with the companies register of Delaware under number 5180940, acting as general partner of OHA Diversified Credit Strategies Fund (Parallel), L.P., a limited partnership governed under the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United-States of America, registered with the companies register of Delaware under number 5349382,

represented by Ms. Lou Venturin, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "DCSF (Parallel) Holding S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide

the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Com-

pany's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

107830

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2013.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at 3 the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

- Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 83, Pall Mall, 6th Floor, SW1Y 5ES London (United Kingdom); and

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

OHA Diversified Credit Strategies GenPar, LLC, une société constituée sous les lois de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro 5180940, agissant comme associé commandité de OHA Diversified Credit Strategies Fund (Parallel), L.P., un partnership incorporé sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, auprès du registre de commerce des îles Cayman sous le numéro 5349382,

représentée par Mlle Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination " DCSF (Parallel) Holding S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euro (EUR 1.000,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

Gérant de catégorie A:

- M. Richard Munn, né à Ware, Hertfordshire, Royaume Uni, le 31 juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 83, Pall Mall, SW1Y5ES Londres, Royaume-Uni;

Gérants de catégorie B:

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) le 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Fixation du siège social de la Société à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33781.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108888/603.

(130132502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Eiffel PT 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.897.

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «EIFFEL PT 2 S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.897, constituée par-devant le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, suivant acte reçu le 21 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3103 du 28 décembre 2012, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Patrick de Froidmont, juriste d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire de Mme Nadia Corvisier, assistant de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur de Monsieur Julien GRANGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts concernant l'objet social de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion et l'exploitation de tous types de bateaux et navires.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»;

2. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société concernant l'objet social.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion et l'exploitation de tous types de bateaux et navires.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.35 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-fourth day of June.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EIFFEL PT 2 S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.897, incorporated following a deed of the undersigned notary, notary residing in Diekirch, of 21 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3103 of 28 December 2012, and (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

The meeting was declared open at 2.15 p.m. by Mr Patrick de Froidmont, lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Nadia CORVISIER, personal assistant, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Julien GRANGER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation concerning the object of the company to read as follows:

" **Art. 4.** The Company has for object the acquisition, the management and the exploitation of every types of boats and ships.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.";

2. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation concerning the purpose of the company, as follows:

" **Art. 4.** The Company has for object the acquisition, the management and the exploitation of every types of boats and ships.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.";

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 2.35 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: P. DE FROIDMONT, N. CORVISIER, J. GRANGER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2013. Relation: DIE/2013/8188. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108922/166.

(130131750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Eurofertigbau A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 86.311.

—
Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 11 Juli. 2013

Die außerordentliche Generalversammlung wurde durch dem Vorsitz von Herrn Franz Josef Laux eröffnet:

Beschluss

Neue Verwaltungsratsmitglieder/ Geschäftsführung, mit Wirkung zum 11. Juli 2013

1. Verwaltungsrat.

Name: LAUX

Vorname: Franz Josef

Amtsführung: Verwaltungsratsmitglied

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: D-66679 Losheim am See, Mettlacher Strasse 34 Geburtsdatum – Geburtsort (Land): 24/07/1951 in Hausbach (D)

Name: LAUX

Vorname: Heiko Benno

Amtsführung: Verwaltungsratsmitglied

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: D-66679 Losheim am See, Mettlacher Strasse 73 Geburtsdatum – Geburtsort (Land): 23/04/1972 in Losheim am See (D)

Name: LAUX

Vorname: Christoph Gisbert

Amtsführung: Verwaltungsratsmitglied

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: D-66679 Losheim am See, Mettlacher Strasse 77 Geburtsdatum – Geburtsort (Land): 05/09/1975 in Losheim am See (D)

Name: SCHWARZ

Vorname: Tobias

Amtsführung: Verwaltungsratsmitglied

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: D-66679 Losheim am See, In den Wiesen 12

2. Tägliche Geschäftsführung.

Name: LAUX

Vorname: Heiko Benno

Amtsführung: Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: D-66679 Losheim am See, Mettlacher Strasse 73 Zeichnungsberichtung: Einzelunterschrift des Geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes

Name: SCHWARZ

Vorname: Tobias

Amtsführung: Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson: D-66679 Losheim am See, In den Wiesen 12 Zeichnungsberichtung: Es ist bevollmächtigt die Gesellschaft in Rahmen des Ver- und Ankaufs sowie des Verlegens von Fliesen und Bodenbelägen, durch seine einzelne Unterschrift bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250 Euro) zu verpflichten. Andernfalls ist die zusätzliche Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds nötig.

3. Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung.

Name: Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Amtsführung: Rechnungskommissar

Berufsadresse: 1, rue de Wormeldange-Haut – L-5488 Ehnen

4. Dauer.

Die Dauer der Mandate beträgt 6 Jahre.

Der Verwaltungsrat teilt mit:

Erstes Geschäftsjahr vom 25/02/2002 bis zum 31/12/2002

Geschäftsjahr vom 01.01 bis zum 31/12.

Ende der Hauptversammlung.

Unterschreibende Personen:

Remich, den 16..07.2013.

LAUX Franz Josef / LAUX Christoph Gisbert / LAUX Heiko Benno / SCHWARZ Tobias

Référence de publication: 2013108947/57.

(130132394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.440.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Franklin Templeton Services Limited, a private limited company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at J.P. Morgan House, George's Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland, with registered number 316592,

here represented by Mr. RA Tim Koslowski, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 28, 2013.

This proxy, signed by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., a société anonyme having its registered office at 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg (R.C.S. B 131440), incorporated pursuant to a notarial deed dated August 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 11, 2007. The Articles of Incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed, on September 21, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2739 of November 10, 2012 (the "Company"),

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of fifty million four hundred seventy-eight thousand two hundred forty Euros (50,478,240.- EUR) so as to raise it from its current amount of one billion nine hundred forty-one million ninety-four thousand eight hundred fifty Euros (1,941,094,850.- EUR) to an amount of one billion nine hundred ninety-one million five hundred seventy-three thousand ninety Euros (1,991,573,090.- EUR).

2. To issue five million forty-seven thousand eight hundred twenty-four (5,047,824) shares, each with a nominal value of ten Euros (10.- EUR), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the resolutions of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription and payment for these new shares, with payment of a share premium, by Franklin Templeton Services Limited against a contribution in kind consisting of (i) a business quota (in Hungarian: üzletresz) of Franklin Templeton Magyarország Kft. a limited liability company incorporated and existing under the laws of Hungary having its registered office at Bank Center, Citibank Tower, Szabadság ter 7, 1st floor, 10054 Budapest, Hungary, and registered with the Budapest trade and companies register under number C 01-09-906986 (ii) 250 (two hundred and fifty) shares of Franklin Templeton Switzerland Ltd a limited liability company incorporated and existing under the laws of Switzerland having its registered office at Stockerstrasse 38, 8002 Zürich, Switzerland and registered with the Zürich trade and companies register under number CH-020.3.027.907-8 (iii) 2,000,000 (two million) shares of Franklin Templeton Italia SIM S.p.A. a limited liability company incorporated and existing under the laws of Italy having its registered office at Corso Italia, 1 - 20122 Milan - Italy and registered with the Milan trade and companies register under number 1471452 (iv) 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred) shares of Franklin Templeton France S.A. a limited liability company incorporated and existing under the laws of France having its registered office at 18-20 rue de la Paix- 75002 Paris and registered with the Paris trade and companies register under number B 401 808 464 (v) a capital contribution (in Austrian: Stammeinlage) of Franklin Templeton Austria GmbH a limited liability company incorporated and existing under the laws of Austria having its registered office at Universitätsring 10, 1010 Vienna and registered with the Austrian Companies Register under number FN 270736t (vi) 1 (one) share of Franklin Templeton Investment Services GmbH a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany having its registered office at Mainzer

Landstrasse 16, 60325 Frankfurt and registered with the Commercial Register of the local court of Frankfurt am Main under number HRB 38981 and (vii) an ownership interest of Franklin Templeton Slovakia, s.r.o., with its registered office at Einsteinova 24, 851 01, Bratislava, Slovak Republic, ID No.: 45 848 041, registered in the Commercial Register of the Bratislava I District Court, Section: Sro, Insert No. 67661/B.

4. To amend article 5 of the articles of association of the Company.

has requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of fifty million four hundred seventy-eight thousand two hundred forty Euros (50,478,240.- EUR) so as to raise it from its current amount of one billion nine hundred forty-one million ninety-four thousand eight hundred fifty Euros (1,941,094,850.- EUR) to an amount of one billion nine hundred ninety-one million five hundred seventy-three thousand ninety Euros (1,991,573,090.- EUR).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue five million forty-seven thousand eight hundred twenty-four (5,047,824) shares, each with a nominal value of ten Euros (10.- EUR), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

Tim Koslowski, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of Franklin Templeton Services Limited, prenamed, by virtue of the same proxy as referred hereabove.

In conformity with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the subscriber acting through his duly appointed attorney in fact declared to subscribe for five million forty-seven thousand eight hundred twenty-four (5,047,824) new shares of the Company and to make payment in full for each such new shares, together with a share premium in an amount of twelve million one hundred eighty thousand four hundred fifty-six Euros and sixty-nine Cents (12,180,456.69 EUR), by a contribution in kind consisting of (i) a business quota (in Hungarian: üzletresz) of Franklin Templeton Magyarország Kft. a limited liability company incorporated and existing under the laws of Hungary having its registered office at Bank Center, Citibank Tower, Szabadsäg ter 7, 1st floor, 10054 Budapest, Hungary, and registered with the Budapest trade and companies register under number C 01-09-906986 (ii) 250 (two hundred and fifty) shares of Franklin Templeton Switzerland Ltd a limited liability company incorporated and existing under the laws of Switzerland having its registered office at Stockerstrasse 38, 8002 Zürich, Switzerland and registered with the Zürich trade and companies register under number CH-020.3.027.907-8 (iii) 2,000,000 (two million) shares of Franklin Templeton Italia SIM S.p.A. a limited liability company incorporated and existing under the laws of Italy having its registered office at Corso Italia, 1 -20122 Milan - Italy and registered with the Milan trade and companies register under number 1471452 (iv) 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred) shares of Franklin Templeton France S.A. a limited liability company incorporated and existing under the laws of France having its registered office at 18-20 rue de la Paix- 75002 Paris and registered with the Paris trade and companies register under number B 401 808 464 (v) a capital contribution (in Austrian: Stammeinlage) of Franklin Templeton Austria GmbH a limited liability company incorporated and existing under the laws of Austria having its registered office at Universitätsring 10, 1010 Vienna and registered with the Austrian Companies Register under number FN 270736t (vi) 1 (one) share of Franklin Templeton Investment Services GmbH a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany having its registered office at Mainzer Landstrasse 16, 60325 Frankfurt and registered with the Commercial Register of the local court of Frankfurt am Main under number HRB 38981 and (vii) an ownership interest of Franklin Templeton Slovakia, s.r.o., with its registered office at Einsteinova 24, 851 01, Bratislava, Slovak Republic, ID No.: 45 848 041, registered in the Commercial Register of the Bratislava I District Court, Section: Sro, Insert No. 67661/B (the "Contribution").

The subscriber acting through his duly appointed attorney in fact declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company as it is further evidenced in the Share Transfer Agreement dated July 1, 2013, a copy of this Share Transfer Agreement will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The value of the Contribution has been certified by a special report issued in Luxembourg on June 28, 2013, by PricewaterhouseCoopers Luxembourg, as Luxembourg "Réviseur d'Entreprises Agréé" (statutory approved auditor).

The person appearing produced that special report, the conclusions of which read as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

That report will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Proof of the ownership by the subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary by a certified copy of the share register of Franklin Templeton Magyarország Kft., Franklin Templeton Switzerland Ltd, Franklin Tem-

pleton Italia SIM S.p.A., Franklin Templeton France S.A., Franklin Templeton Austria GmbH, Franklin Templeton Investment Services GmbH and Franklin Templeton Slovakia, s.r.o.

The transfer to the Company of the Contribution will be entered into the shareholder's register of those companies immediately after the execution of this deed.

Thereupon, the sole shareholder, represented as stated above, resolved to accept the said subscription and payment and to allot the five million forty-seven thousand eight hundred twenty-four (5,047,824) additional shares to the subscriber as fully paid shares.

The sole shareholder further resolves to allocate the amount of sixty-two million six hundred fifty-eight thousand six hundred ninety-six Euros and sixty-nine Cents (62,658,696.69 EUR), which constitutes the value of (i) a business quota (in Hungarian: *uzletresz*) of Franklin Templeton Magyarország Kft. (ii) 250 (two hundred and fifty) shares of Franklin Templeton Switzerland Ltd (iii) 2,000,000 (two million) shares of Franklin Templeton Italia SIM S.p.A. (iv) 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred) shares of Franklin Templeton France S.A. (v) a capital contribution (in Austrian: *Stammeinlage*) of Franklin Templeton Austria GmbH (vi) 1 (one) share of Franklin Templeton Investment Services GmbH and (vii) an ownership interest of Franklin Templeton Slovakia, s.r.o. contributed to the Company as follows:

- To the corporate capital: 50,478,240.- EUR
- To the share premium account: 12,180,456.69 EUR

Third resolution

As result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

« **Art. 5. par. 1.** The issued capital of the Company is set at one billion nine hundred ninety-one million five hundred seventy-three thousand ninety Euros (1,991,573,090.- EUR) divided into one hundred ninety-nine million one hundred fifty-seven thousand three hundred nine (199,157,309) shares with a nominal value of ten Euros (10.-EUR) per share. »

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand five hundred euros (EUR 6,500).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that of the request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person has signed together with Us the notary the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille treize, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Franklin Templeton Services Limited, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Irlande, ayant son siège social à J.P. Morgan House, George's Dock, IFSC, Dublin 1, Irlande, enregistrée sous le numéro 316592, ici représentée par Monsieur RA Tim Koslowski, avocat, résident professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 28 juin 2013.

Cette procuration, signée par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., une société anonyme ayant son siège social au 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg (R.C.S. B 131440), constituée en vertu d'un acte notarié en date 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié le 21 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2739 du 10 novembre 2012 (la «Société»),

déclarant être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante euros (50.478.240,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard neuf cent quarante-et-un millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante euros (1.941.094.850,- EUR) à un milliard neuf cent quatre-vingt-onze millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-dix euros (1.991.573.090,- EUR).

2. Emettre cinq millions quarante-sept mille huit cent vingt-quatre (5.047.824) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour des résolutions de l'actionnaire unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Accepter la souscription et le paiement de ces actions nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par Franklin Templeton Services Limited contre un apport en nature consistant en (i) un quota de l'entreprise (en hongrois: üzletresz) de Franklin Templeton Magyarország Kft. une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit hongrois ayant son siège social à Bank Center, Citibank Tower, Szabadság tér 7, 1st floor, 10054 Budapest, Hongrois, enregistrée dans le registre de commerce et des sociétés de Budapest sous le numéro C 01-09-906986 (ii) 250 (deux cent cinquante) actions de Franklin Templeton Switzerland Ltd une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit suisse ayant son siège social à Stockerstrasse 38, 8002 Zürich, Suisse, enregistrée dans le registre de commerce et des sociétés de Zürich sous le numéro CH-020.3.027.907-8 (iii) 2.000.000 (deux millions) actions de Franklin Templeton Italia SIM S.p.A. une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit italien ayant son siège social à Corso Italia, 1 - 20122 Milan, Italie, enregistrée dans le registre de commerce et des sociétés de Milan sous le numéro 1471452 (iv) 112.500 (cent douze mille cinq cent) actions de Franklin Templeton France S.A. une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit français ayant son siège social à 18-20 rue de la Paix- 75002 Paris, enregistrée dans le registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 401 808 464 (v) capital social (en autrichien: Stammeinlage) de Franklin Templeton Austria GmbH une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit autrichien ayant son siège social à Universitätsring 10, 1010 Vienne enregistrée dans le registre de commerce et des sociétés d'Autriche sous le numéro FN 270736t (vi) 1 (une) action de Franklin Templeton Investment Services GmbH une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit allemand ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 16, 60325 Francfort, enregistrée dans le registre de commerce du tribunal d'arrondissement de Francfort sous le numéro HRB 38981 et (vii) une participation au capital de Franklin Templeton Slovakia, s.r.o., ayant son siège social à Einsteinova 24, 851 01, Bratislava, République Slovaque, enregistrée dans le registre de commerce du tribunal d'arrondissement I de Bratislava sous le numéro 67661/B.

4. Modifier l'article 5 des statuts de la Société.

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante euros (50.478.240,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard neuf cent quarante-et-un millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante euros (1.941.094.850,- EUR) à un montant d'un milliard neuf cent quatre-vingt-onze millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-dix euros (1.991.573.090,- EUR).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'émettre cinq millions quarante-sept mille huit cent vingt-quatre (5.047.824) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de ces résolutions.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Tim Koslowski, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Franklin Templeton Services Limited, précitée, en vertu de la même procuration comme ci-dessus mentionné.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le souscripteur agissant par son mandataire dûment nommé, en fait, déclare souscrire à cinq millions quarante-sept mille huit cent vingt-quatre (5.047.824) nouvelles actions de la Société et de procéder au paiement en totalité pour chacune de ces nouvelles actions, avec une prime d'émission d'un montant de douze millions cent quatre-vingt mille quatre cent cinquante-six euros et soixante-neuf cents (12.180.456,69 EUR), par un apport en nature consistant en (i) un quota de l'entreprise (en hongrois: üzletresz) de Franklin Templeton Magyarország Kft. une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit hongrois ayant son siège social à Bank Center, Citibank Tower, Szabadság tér 7, 1st floor, 10054 Budapest, Hongrois, enregistrée dans le registre de commerce et des sociétés de Budapest sous le numéro C 01-09-906986 (ii) 250 (deux cent cinquante) actions de Franklin Templeton Switzerland Ltd une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit suisse ayant son siège social à Stockerstrasse 38, 8002 Zürich, Suisse, enregistrée dans le registre de commerce et des sociétés de Zürich sous le numéro CH-020.3.027.907-8 (iii) 2.000.000 (deux millions) actions de Franklin Templeton Italia SIM S.p.A. une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit italien ayant son siège social à Corso Italia, 1 - 20122 Milan, Italie, enregistrée dans le registre de commerce et des sociétés de Milan sous le numéro 1471452 (iv) 112.500 (cent douze mille cinq cent) actions de Franklin Templeton France S.A. une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit français ayant son siège social à 18-20 rue de la Paix- 75002 Paris, enregistrée dans le registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 401 808 464 (v) capital social (en autrichien: Stammeinlage) de Franklin Templeton Austria GmbH une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit autrichien ayant son siège social à Universitätsring 10, 1010 Vienne

enregistrée dans le registre de commerce et des sociétés d'Autriche sous le numéro FN 270736t (vi) 1 (une) action de Franklin Templeton Investment Services GmbH une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit allemand ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 16, 60325 Francfort, enregistrée dans le registre de commerce du tribunal d'arrondissement de Francfort sous le numéro HRB 38981 et (vii) une participation au capital de Franklin Templeton Slovakia, s.r.o., ayant son siège social à Einsteinova 24, 851 01, Bratislava, République Slovaque, enregistrée dans le registre de commerce du tribunal d'arrondissement I de Bratislava sous le numéro 67661/B Apport»).

Le souscripteur agissant par son mandataire dûment nommé, en fait, a déclaré qu'il n'y a aucun obstacle au libre transfert de l'Apport à la société sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour réaliser toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société tel qu'il est également attesté dans le Contrat de Transfert d'Actions en date du 1 juillet 2013, une copie de ce Contrat de Transfert d'Actions, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La valeur de l'Apport a été certifiée par un rapport spécial émis à Luxembourg le 28 juin 2013 par PricewaterhouseCoopers Luxembourg, Réviseur d'Entreprises Agréé Luxembourgeois.

Le comparant a produit ce rapport spécial, dont les conclusions se lisent comme suit:

«Sur base de notre revu, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmentée par une prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La preuve de la propriété de l'Apport par le souscripteur a été donnée au notaire instrumentant par une copie certifiée conforme du registre des actions de Franklin Templeton Magyarország Kft., Franklin Templeton Switzerland Ltd, Franklin Templeton Italia SIM S.p.A., Franklin Templeton France S.A., Franklin Templeton Austria GmbH, Franklin Templeton Investment Services GmbH et Franklin Templeton Slovakia, s.r.o.

Le transfert de l'Apport à la Société sera inscrit dans le registre des actionnaires de ces sociétés immédiatement après la signature du présent acte.

Sur ce, l'actionnaire unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a décidé d'accepter ladite souscription et la libération et d'attribuer les cinq millions quarante-sept mille huit cent vingt-quatre (5.047.824) actions supplémentaires au souscripteur comme actions entièrement libérées.

L'actionnaire unique décide d'attribuer le montant de soixante-deux millions six cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-seize euros et soixante-neuf cents (62.658.696,69 EUR), qui constitue la valeur des (i) un quota de l'entreprise (en hongrois: uzletársz) de Franklin Templeton Magyarország Kft. (ii) 250 (deux cent cinquante) actions de Franklin Templeton Switzerland Ltd (iii) 2.000.000 (deux millions) actions de Franklin Templeton Italia SIM S.p.A. (iv) 112.500 (cent douze mille cinq cent) actions de Franklin Templeton France S.A. (v) capital social (en autrichien: Stammeinlage) de Franklin Templeton Austria GmbH (vi) 1 (une) action de Franklin Templeton Investment Services GmbH et (vii) une participation au capital de Franklin Templeton Slovakia, s.r.o. apportées à la Société comme suit:

- Pour le capital social: 50.478.240,- EUR
- Pour le compte de prime d'émission: 12.180.456,69 EUR

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société, qui est à présent libellé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à un milliard neuf cent quatre-vingt-onze millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-dix euros (1.991.573.090,- EUR) divisé en cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent cinquante-sept mille trois cent neuf (199.157.309) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) par action.»

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque form que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six mille cinq cent euros (6.500,- EUR)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. KOSLOWSKI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30856. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108967/273.

(130132304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Good State Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 179.061.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

SWEET INVEST FUTURE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.267, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Thierry Hubert, demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, 135 Avenue des Dames Blanches.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, qui prend la dénomination sociale de «GOOD STATE CAPITAL HOLDING S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société a en outre pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier normal ou électronique ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique, ou qu'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre (appelé «administrateur unique») jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit par courrier normal ou courrier électronique ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si l'intégralité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, la partie (ou les parties) se réfère(nt) aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire intégralement les mille (1.000) actions.

Les actions ont été libérées intégralement par le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinquante euros (1.050,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentée comme mentionné ci-avant, agissant en tant qu'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Thierry HUBERT, administrateur de sociétés, né le 6 juin 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, 135 Avenue des Dames Blanches.

3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée MAFRA Invest, avec siège social à Tunis La Marsa (Tunisie) Ave Imem Abou Hanifa, 14 MF 1051489E immatriculée auprès du Registre de Commerce de Tunisie sous le numéro B2433692008.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2633 Senningerberg, 6A, Route de Trèves.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hubert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33093. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109037/178.

(130132232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Les Allées Vertes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.047.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet,

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société anonyme «LES ALLÉES VERTES HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Ici représentée par Monsieur Jentoff CELEN, employé privé, demeurant professionnellement à Munsbach, suivant procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «LES ALLÉES VERTES S.A.» (ci-après la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration ou dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la conception, la réalisation, l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles ainsi que la promotion de projets immobiliers.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également pour son propre compte acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), divisé en trois mille cent (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions de la Société sont et resteront nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi concernant les Sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La cession des actions est soumise aux conditions suivantes:

5.1. Généralités.

Par cession, il y a lieu d'entendre tout transfert de propriété, y compris l'apport en société, autre que par voie de succession ou legs, ainsi que toute transmission à la suite de dissolution d'une société, d'apport en société, de fusion, de scission.

En aucun cas, les actions ne peuvent être grevées de sûretés ou d'autres droits réels, en tout ou en partie, sans l'accord de(s) l'actionnaire(s) de l'autre catégorie.

5.2. Cession intra-groupe.

Chaque actionnaire est libre de céder, en respectant les conditions ci-dessous, tout ou partie de ses actions à une société faisant partie de son groupe moyennant notification préalable adressée à tous les autres actionnaires du nombre d'actions faisant l'objet de la cession et de l'identité du ou des cessionnaires.

Par «une société faisant partie de son groupe», les actionnaires entendent toute société dans laquelle l'actionnaire cédant détient au moins 51% de participation (société filiale), ou toute société actionnaire à concurrence de 51% dans l'actionnaire cédant (société mère), ou toute société dont le capital est, à concurrence de 51% au moins, entre les mains d'une société mère de l'actionnaire cédant au sens ci-avant (société soeur).

Toutefois, en cas de cession par un actionnaire à une société faisant partie de son groupe, la cession ne sera valablement opérée et ne sera opposable à la Société, ainsi qu'aux actionnaires de l'autre catégorie, qu'aux conditions cumulatives suivantes:

- 1) le cédant demeurera solidairement tenu avec le cessionnaire des engagements résultant des présents statuts, et
- 2) le contrat de cession devra comporter une disposition obligeant le cédant à racheter la participation cédée dans les hypothèses suivantes:
 - a) soit le cédant perdrait le contrôle du cessionnaire société filiale, ou
 - b) soit le contrôle du cessionnaire société mère serait cédé à un tiers, ou
 - c) soit le contrôle du cessionnaire société soeur serait cédé à un tiers.

3) Le cas échéant, le cédant ne peut céder les actions envers une société intra-groupe si cette cession mettrait en danger le(s) garantie(s) mis en disposition ou consenti par le cédant auprès des tiers personnes ou auprès des institutions financières.

5.3. Cession à un tiers - Droit de préemption.

Tout actionnaire désireux de se défaire de sa participation entamera en priorité des négociations avec le ou les autres actionnaires en vue de lui/leur proposer l'acquisition de ses actions.

À cette fin, il lui/leur notifiera une offre ferme comportant l'indication de l'identité du ou des cessionnaires pressentis, du prix offert par le cessionnaire, le nombre de titres cédés et le cas échéant, les autres termes et conditions de la cession proposée; les actionnaires entameront immédiatement des négociations à ce sujet. Le/Les autres actionnaires auront en tout état de cause le droit d'acquérir les titres cédés selon les mêmes conditions de l'offre du tiers.

À défaut pour les actionnaires d'avoir abouti, dans un délai d'un mois à dater de la notification de l'offre, à un accord sur les modalités de la cession, le candidat cédant sera libre de céder ses actions à un tiers pour autant que ce tiers emporte l'agrément des autres actionnaires et pour autant que la cession:

- (i) intervienne dans les trois (3) mois de la notification,
- (ii) ne soit pas conclue à des conditions directes et indirectes plus favorables (prix inférieur, modalités de cession plus avantageuses, etc.) pour le tiers acquéreur, que l'offre visée à l'alinéa 2,
- (iii) porte sur le même nombre de titres.

5.4. Cession à un tiers - droit de suite

Dans un délai d'un mois à dater de la notification par le candidat cédant de l'offre d'achat du candidat acquéreur à l'actionnaire ou aux actionnaires, ce(s) dernier(s) pourra/ont également notifier au candidat cédant sa/leur volonté que les actions qu'il(s) détient/détiennent soient acquises par le candidat acquéreur aux conditions mentionnées dans la notification.

Lorsque le candidat acquéreur n'entend acquérir qu'une partie des actions représentatives du capital de la Société, l'actionnaire ou les actionnaires qui entend/entendent exercer le droit qui lui/leur est réservé par la présente disposition, sera/seront en droit d'exiger l'acquisition d'une même proportion de ses/leurs actions.

Chacun des actionnaires s'interdit de céder tout ou partie de ses actions, si l'acquéreur n'acquiert pas simultanément, aux mêmes conditions, les actions qui auraient dû être acquises en vertu de la procédure décrite au présent point 5.4.

L'actionnaire qui aurait cédé tout ou partie de ses actions, en violation des dispositions du présent point 5.4., sera tenu de racheter aux mêmes conditions les actions qui auraient dû, en vertu du présent point 5.4., être acquises par le candidat acquéreur.

En cas de faillite de l'un ou l'autre actionnaire, les autres actionnaires disposeront d'une option d'achat de l'ensemble des actions représentatives du capital de la société détenues par l'actionnaire failli, à un prix égal à l'actif net, divisé par le nombre total de titres et multiplié par le nombre de titres détenus par l'actionnaire failli. Cette option devra être exercée à peine de forclusion dans le mois de la notification de la déclaration de faillite par la curatelle de l'actionnaire failli à la Société. En cas d'exercice de l'option, le prix devra être payé à la curatelle de l'actionnaire failli dans les trente (30) jours de l'exercice de l'option.

Au cas où plusieurs actionnaires voudraient exercer concurremment leur option sur les actions détenues par l'actionnaire failli, ces actions seront alors réparties entre les différents actionnaires ayant exercé l'option au prorata de l'importance respective de leur participation dans le capital de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. Administration de la Société. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, répartis en trois catégories (A, B et C), actionnaires ou non, sauf le cas où la Société a un Actionnaire Unique. Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera dans ce cas une référence à l'Administrateur Unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Les administrateurs sont nommés par décision de l'Assemblée Générale prise à l'unanimité et pour un terme qui ne peut excéder six ans. L'Assemblée Générale pourra de même révoquer les administrateurs à tout moment par décision prise à l'unanimité. Les Administrateurs sortant peuvent être réélus.

Le nombre des administrateurs ainsi que la rémunération et la durée de leur mandat sont fixées par l'Assemblée Générale de la société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Cet administrateur doit obligatoirement être désigné parmi les candidats de la liste proposée par les Actionnaires de la catégorie dont est issu l'administrateur défaillant.

Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion qui suit, pourvoit définitivement au poste vacant.

La délégation de la gestion journalière par le Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale prise à l'unanimité.

Art. 7. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président. Celui-ci n'a pas voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il doit être convoqué chaque fois quand deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Lorsque le Conseil d'Administration n'a pas pu délibérer régulièrement sur la première convocation, faute de quorum requis, le Conseil d'Administration est convoqué une deuxième fois par le ou les auteurs de la première convocation et dans les mêmes formes que celle-ci. La convocation rappelle l'ordre du jour de la réunion et la date de la première réunion. Le délai entre la date de la première réunion et celle de la deuxième réunion est au moins de cinq (5) jours, sauf délai plus court accepté par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Chaque membre du Conseil d'Administration dispose d'une voix. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés. L'abstention est réputée constituer un vote négatif.

Tant qu'il n'y a que trois administrateurs, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non, étant entendu que la délégation à un membre du Conseil d'Administration doit être prise à l'unanimité.

Exceptionnellement, le ou les premier(s) administrateur(s)-délégué(s) de la société sera ou seront nommés par l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra après la constitution de la société.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, aux poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 9. Signatures autorisées. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointes d'un administrateur A, B et C ou par la seule signature d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par un mandataire dûment autorisé par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 11. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Réunions de l'Assemblée des Actionnaires de la Société. Toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième jeudi du mois d'avril à 18 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle entendra le rapport du Conseil d'Administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 13. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Le Conseil d'Administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une Assemblée Générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour. Tout avis contenant convocation à l'Assemblée Générale doit contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales. L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande. Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration et par un autre administrateur.

Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquées sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants, sous réserve de l'existence d'un pacte d'actionnaires et dans la mesure où les dispositions de celui-ci ne sont pas contraires à la loi.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 14. Affectation des Bénéfices. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le Conseil d'Administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. À la même époque, les comptes seront clos et le Conseil d'Administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumettra le bilan de la Société et le compte des profits et pertes en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport. Une quinzaine avant l'Assemblée Générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le Conseil d'Administration, constituera le bénéfice net de la Société. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale Annuelle décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autres, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise et devront être payés à l'époque et au lieu fixés par le Conseil d'Administration endéans les limites fixées par l'Assemblée Générale. Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Art. 15. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs. Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera

prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 17. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première Assemblée Générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

1. LES ALLÉES VERTES HOLDING SA, précitée, trois mille trois cents actions	3.300
Total: trois mille trois cents actions	3.300

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné moyennant certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'Actionnaire Unique préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, constitué en Assemblée Générale extraordinaire, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Administrateur de Catégorie A:

Monsieur Antonius Franciscus MEIJER, administrateur de sociétés, né à La Haye (Pays-Bas) le 30 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy,

Administrateurs de Catégorie B:

Monsieur Nikolaas COENGRACHTS, administrateur de sociétés, né à Turnhout (Belgique) le 02 juillet 1975, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy,

Administrateurs de Catégorie C:

Monsieur Claude ZIMMER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 18 juillet 1956, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller,

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Zimmer & Partners SA, L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller,

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

5.- Le siège social est fixé à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy,

Pouvoirs

Le comparant, es qualité qu'il agisse, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant es qualité qu'il agisse, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jentoff Celen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 juillet 2013. LAC / 2013 / 34230. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109195/311.

(130132222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Lambarde Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.922.

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth day of July

Before us Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg,

There appeared

The Drapers' Company, a City of London Livery Company, of Drapers' Hall, Throgmorton Avenue, London EC2N 2DQ, United Kingdom,

here represented by Mrs Szilvia SARI private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London on 11 July 2013,

which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, declares to be the only shareholder (the "Sole Shareholder") of the company "Lambarde Developments S.à r.l.", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 152922 (the "Company"), incorporated as Sunrain Finance S.à r.l. by deed of notary Henri Hellinckx, on 14 April 2010, published in the Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") of 25 June 2010, number 1314.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices.
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
3. Granting of full discharge to the Board of Managers of the Company (the "Board") for the performance of their respective mandates.
4. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator").
5. Granting of the powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and the Articles.
6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Sole Shareholder of the Company represented by its proxyholder then decided on the following:

First resolution

As the entire share capital of the Company is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder hereby duly represented considers itself as duly convened and hence declares to have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the members of Board of the Company for the performance of their respective mandates.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a Société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 41469, as liquidator (the "Liquidator") in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and that the Liquidator will have the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles. There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU

The Drapers' Company, une société Livery de City de Londres, ayant son siège social au Drapers' Hall, Throgmorton Avenue, London EC2N 2DQ, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Szilvia Sari, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a déclaré qu'elle est la seule et unique associée (l'«Associée Unique») de la société «Lambarde Developments S.à r.l.», société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous numéro B 152922 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Henri Hellinckx en date du 14 avril 2010, publié au du Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous numéro 1314 du 25 juin 2010.

L'Associée Unique représentée comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Octroi d'une pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société (les «Gérants») pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
4. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
5. Octroi des pouvoirs du Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») ou les Statuts; et
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, L'Associée Unique de la Société, présent ou dûment représentée, décide ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associée Unique représentée se considère elle-même comme ayant été dûment convoquée et déclare avoir pleine connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

107856

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de donner pleine et entière décharge aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 41469 comme liquidateur (le «Liquidateur») dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associée Unique décide que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la Loi ou les Statuts.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'assemblée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. SARI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33523. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013109166/128.

(130132279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.175.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l.

Johannes L. de Swart

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013105138/14.

(130127580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

NewfoundlandEnergy Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 177.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013105229/11.

(130127173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.
